LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Fiche n° 20

LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

Les mares de chasse

Le marais breton présente plusieurs centaines de plans d'eau alimentés en eau en juin, juillet et août chaque année par les chasseurs afin d'y attirer le gibier d'eau qu'ils peuvent chasser à partir du 21 août. Compte tenu de leur forte densité, ces prélèvements, non encadrés, peuvent assécher localement certains étiers , détruire la faune et la flore associées et créer des conflits d'usage.

Des baisses brutales de niveau d'eau ont été constatées entre le 17 et le 19 août 2012 et début 2013. Le SAGE du marais breton et de la baie de Bourgneuf en a fait un enjeu de territoire et interdit dans l'article 5 de son réglement tout prélèvement destiné aux mares de chasse entre le 1er et le 31 août.

L'action des services se compose de deux volets : connaissance des prélèvements - typologie, localisation - et contrôle des prélèvements pendant les périodes de sécheresse.

Le contrôle sur le territoire du SAGE du respect de cette règle était une priorité du plan d'action stratégique 2015 pour l'ONCFS. La pluviométrie du mois d'août a été suffisante pour qu'aucune infraction ne soit constatée. Néanmoins, les tournées ont permis de communiquer sur ce nouveau règlement et de réaliser des contrôles pédagogiques.

Un partenariat DDTM44 / ONCFS / SAH / SAGE et fédération de chasse sera mis en place afin d'élaborer une stratégie d'action partenariale visant à anticiper les besoins avant l'étiage et à maîtriser les prélèvements à l'étiage.



Bilan 2015

Contrôles pédagogiques réalisés par l'ONCFS au mois d'août

Objectifs 2016

Mise-à-jour de l'arrêté sécheresse Etude concernant la localisation des mares de chasse